COMMUNE DE L'HONOR DE COS

Arrondissement de Montauban

NOTE DE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (M14)

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la république (NOTRe) qui a modifié les articles L2313-1 , L 3313-1 et 143-13 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes des Collectivités .

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la Commune (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il est élaboré par l'ordonnateur de la Collectivité, c'est-à-dire le Maire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 DEPENSES

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 074 908.32 € alors que le budget prévisionnel 2019 prévoyait 1 539 333 €.

1.1 Charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses s'élèvent à 327 166.48 € pour 376 200 € prévu.

Ce chapitre correspond aux différentes fournitures et prestations payées par la Commune (eau, électricité, alimentation cantine scolaire, achat des fournitures scolaires ,fournitures administratives , entretien des réseaux (éclairage public, voirie),entretien des espaces publics , et des terrains de sport, entretien des bâtiments publics (2 salles des fêtes ,4 salles associatives, 1 groupe scolaire de 5 classes, 2 club house foot et rugby,1 club house pétanque mairie, 5 églises) ainsi que les bâtiments appartenant au domaine privé de la commune tels que les 17 logements sociaux. Ce même chapitre contient également les dépenses liées à l'entretien des véhicules communaux (1 véhicule utilitaire ,1 navette de 8 places pour transports collectifs ,1 camion benne, 2 tracteurs ,2 tracteurs tondeuse) frais de transports collectifs pour les sorties scolaires, frais de télécommunication et d'affranchissement et enfin les taxes foncières.
Les principales dépenses sont :

- L'électricité 39 542.84 €
- L'alimentation cantine : 35 120.50 €
- Entretien des terrains : 25 509.45 €
- Bâtiments : 30 028.91 €
- Voirie et réseaux : 14 383.53 €
- Entretien matériel roulant : 5 013.66 €
- Maintenance : 9 822.09 €
- Assurance multirisque : 13 796.55 €
- Fêtes et cérémonies : 17 284.04 €
- Transports collectifs : 3 560 €
- Frais télécommunication : 7 271.83 €
- Frais affranchissement : 3 682.34 €

- Taxes foncières : 9 787 €
- Redevance pour service rendu (versement recettes commerce pain et journaux) 12 627.40 €
-

1.2 Charges de personnel (chapitre 012)

Les dépenses s'élèvent à **500 877.02 € pour 519 100 €** de prévu.
Elles comprennent la rémunération et les charges diverses des agents titulaires ainsi que celles des contractuels effectuant des remplacements ponctuels en raison d'arrêts de maladie ou de suractivité ainsi que des intervenants (musique, TAP).
Le personnel est composé d'agents titulaires :
- Administration : 2 agents à temps complet et un agent à temps non-complet à l'APC (catégories A et C)
- Service technique voirie : 2 agents à temps complet (catégorie c)
- Ecole : 1 ATSEM TP (95 %)- Adjoints techniques : 2 à TC -2 à TNC

Agents non-titulaires :
- 1 agent contractuel à TC sur le poste d'ATSEM
- 2 agents TNC (cantine et classes maternelles)
- 1 intervenante musique (sur le RPI)
- 3 adjoints d'animation TNC

1.3 Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les dépenses s'élèvent à 145 937.08 € pour un prévisionnel de 160 081 €.
Les principales dépenses sont :
- Indemnités des élus et cotisations : 43 892.86 €
- Contribution au service départemental incendie (SDIS) : 33 650.29 €
- Participations aux transports scolaires : 6 808 €
- Subvention aux associations : 30 500 €
- Admission en non-valeur : 10 461.50 €

1.3 Charges financières (chapitre 66)

Il s'agit des intérêts d'emprunts dont un, non pleinement réalisé (échéance du contrat de réalisation en 2020, contrat de 24 mois), ils s'élèvent à 27 345.79 € pour 29 500 € de prévu.

1.4. Reversement sur le FNGIR (chapitre 014)

Le montant prévisionnel était de 65 000 € et le montant réalisé est de 64 993 €. Ce montant représente le versement de la commune au Fond National de garantie individuelle des ressources mis en place en 2011 lors de la suppression de la Taxe professionnelle et du transfert de la taxe d'habitation du département aux communes (Loi des finances de 2010).

1.5 Dotation aux amortissements (chapitre 042)

Le montant prévu était de 6 800 € et réalisé de 6 788.95€. Les amortissements ne concernent que les frais d'études (PLU ,et études).

1.6 Virement vers la section d'investissement (chapitre 023)

La collectivité peut choisir d'autofinancer ses investissements par virement et doit également financer le remboursement du capital des emprunts par des ressources propres.

Le budget primitif 2019 prévoyait 359 670 €. La dépense inscrite est de 0 €. Cette dépense sera examinée lors de l'affectation de résultat.

2 RECETTES

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 1 226 283.46 € alors que le budget prévisionnel 2019 prévoyait **1 193 342** €.

2.1 Produits des services (chapitre 70)

Les recettes s'élèvent **à 124 800.99 €** alors que le budget prévisionnel 2019 prévoyait **120 730** €

Il s'agit des ventes de concessions des cimetières, des produits de recettes de la régie cantine du RPI, des locations des salles des fêtes, des remboursements par la communauté de commune pour les mises à disposition du personnel et des locaux pour le CLAE ainsi que pour les travaux de faucardage sur la voirie intercommunale.

Des remboursements par l'assurance pour des sinistres. (mobilier ou immobilier)

Des produits annexes provenant de la régie commerce (vente pain et journaux) et régie photocopies.

2.2 Impôts et taxes (chapitre 73)

Les recettes s'élèvent à **380 861.78** € pour un prévisionnel de **371 055** €.
Il s'agit des taxes d'habitations et taxes foncières (bâti et non bâti) pour un montant de 219 055 € (dont 64 993 € est reversé au FNGIR), d'attribution de compensation pour un montant de 113 691.57 € (provenant de la communauté de communes pour la CFE, contribution foncière entreprise), de taxe additionnelle au droit de mutation (péréquation départementale) pour un montant de 37 521.21 €.

2.3 Dotations et participations (chapitre 74)

Les recettes s'élèvent à 608 985.75 € pour un prévisionnel de 607 557 €.
Ces recettes correspondent aux dotations de l'Etat (DGF) pour un montant de **487 801** €, il s'agit du FCTVA sur le fonctionnement (voirie et bâtiments publics : 1 588.72 €) , du fonds d'amorçage (TAP) d'un montant de 11 940€ Il s'agit également des participations des communes du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) pour le fonctionnement des classes maternelles (4) d'un montant de 62 464.07 €, de l'attribution du fond départemental de la taxe professionnelle d'un montant de 20 804 € et des compensations de l'Etat suite aux exonérations sur les taxes foncières et d'habitations de 14 712 € et enfin de subvention de l'état pour l'organisation des élections européennes d'un montant de 219.96 €.

2.4 Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Le montant prévisionnel était de **70 000** et le réalisé de **72 303.05** €. Il s'agit uniquement des revenus locatifs de la commune propriétaire de 17 logements .

2.5 Atténuation des charges (chapitre 013)

Les recettes s'élèvent à **24 000** pour une prévision de **37 461.26** €

Il s'agit des remboursements du salaire de l'agence postale communale (APC) par la direction de la Poste ainsi que des remboursements d'indemnités journalières par l'assurance collective GROUPAMA pour les agents de la collectivité en arrêt maladie.

2.6 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

L'affectation de résultat du budget primitif de 2019 avait prévu l'affectation du résultat de l'année 2018 pour un report en fonctionnement de **345 991.03 €**

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Prévisionnel 2019	Compte Administratif 2019
Dépenses	**1 539 333 €**	**1 074 908.32 €**
Recettes	**1 539 333 €**	**1 226 283.46 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

1 Les dépenses

La Commune a réalisé 1 148 436.61 € de dépenses d'investissement en 2019 pour un prévisionnel de 1 878 299 € et il reste à réaliser 402 423 € de dépenses .

Les dépenses inscrites en « Reste à réaliser » n'ont pas encore été payées mais ont été engagées en 2019.

Les dépenses financières (chapitre 16)

Les dépenses financières s'élèvent à 108 892.96 € pour un montant prévisionnel de 109 000 €.Il s'agit du remboursement en capital des emprunts en cours et du remboursement des cautions logement.

1.1 Les dépenses d'immobilisations incorporelles et d'équipement (chapitre 20 et 21)

Elles s'élèvent à **189 573.18 €** :
Il s'agit également de dépenses pour les études de la modification **du PLU (7 819.87 €)** des études de **la Zone Cantegrel (38 092.55 €**),de la subvention d'équipement pour **l'ACCA (15 000 €)** de l'acquisition de terrain pour l'installation de l'antenne Orange **(5 744 €**),de la procédure de relevage des concessions dans les cimetières (**20 619.61** €),de travaux de sécurisation des cloches des églises **(8 872.44 €**), des travaux sur la voirie rurale (CR de la Briquèterie, CR de Bourdales, CR d'accés à l'antenne : **31 598.72 €**),travaux d'éclairage public (42 525.48 €) et enfin d'acquisition de matériel divers **(5 815.13 €).**

1.2 Les dépenses liées aux immobilisations en cours (chapitre 23)

Elles s'élèvent à **849 970.47 € :**

Il s'agit de dépenses liées à des travaux sur les **ESPACES PUBLICS** des 5 hameaux de la commune pour un montant total de **664 730.78** €, de la construction d'une **classe supplémentaire et d'un préau** pour un montant total de **185 239.69 €.**

2 Les recettes

La Commune a perçu **288 509.94 €** de recettes pour un prévisionnel de **1 473 428 €.** Les restes à réaliser de recettes non encaissées en 2019 (subventions) s'élèvent à **506 783**€, un emprunt de **315 793 €** n'a pas été réalisé dans sa totalité.

2.1 Les recettes financières (chapitre 10)

Les recettes financières s'élèvent **à 73 471.98** € pour un montant prévisionnel de **46 895 €.**
Elles correspondent au FCTVA (46 895,50 €)et à la taxe d'aménagement (26 576.48 €).

2.2 Les recettes d'équipements (chapitre 13)

Les recettes d'équipement s'élèvent à 154 781.84 € pour un prévisionnel de 744 270 €.

Elles correspondent au versement d'acompte de la subvention de la DETR (Etat) et agence de l'eau Adour Garonne pour 133 285 €,au versement de subventions du Conseil Départemental pour 9 664 €, celles du Syndicat départemental d'énergie pour 11 832.84 €.

Il est inscrit en restes à réaliser pour les subventions qui restent à percevoir la somme 506 783 €.

2.3 Les emprunts et caution (chapitre 16)

Le montant s'élève à 51 192.11 € et correspond à 3 cautions encaissées lors de la signature des baux locatifs.

2.3 Le solde d'exécution positif (001)

Le solde d'exécution positif reporté de l'année 2018 est de 404 871.58 €

3 Bilan de la section d'Investissement

	Prévisionnel 2019	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	1 878 299	1 148 436.61	402 423
Recettes	1 878 299	288 509.94	506 783

BUDGET ANNEXE / ASSAINISSEMENT - (M49)

Le budget annexe de l'assainissement retrace les dépenses et recettes concernant ce service public local dont la compétence n'a pas été transférée à la Communauté de communes.

Section d'exploitation

1- Dépenses
Le total des dépenses d'exploitation s'élève à **26 984.88 €** alors que le budget prévisionnel était de **69 870 €.**
Elles concernent essentiellement les dépenses d'entretien des stations d'épuration et des réseaux, les contrôles des installations neuves, réhabilitées ou existantes (mutations immobilières), les charges financières (intérêts d'emprunt).
Contrairement au budget principal de la commune, tous les travaux font l'objet d'amortissement,
Les réseaux sont amortis sur 50 ans ,les stations d'épuration sur 30 ans (délibération du 28/03/1994).
La somme affectée en dépense pour l'amortissement des travaux s'élève à **20 315.60 €.**

2-Recettes

Le total des recettes réalisées s'élèvent à **34 291.88 €** pour un prévisionnel de **35 113** €.
Elles sont constituées des redevances assainissement perçues par Véolia pour le compte de la commune ainsi que des facturations des contrôles d'assainissement individuels (SATESE ,VEOLIA)
Une subvention pour la performance épuratoire est également versée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la station d'épuration de Loubéjac, éligible à cette aide.

Section d'Investissement

1- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 17 283.79 € pour un prévisionnel de 92 114 €.

Elles représentent essentiellement les honoraires de la 6ième tranche du village de Léribosc pour un montant de 2 270.40 €, des travaux de relevé numérique des réseaux effectués par SOGEXFO (4680 €),des restes à réaliser d'un montant de 33 500 € sont inscrits car les dépenses sont engagées et non réalisée (marché attribué pour la 6 ième tranche de Léribosc ,route de Lafrançaise)

2-Recettes

Les recettes s'élèvent à 22 541.51 € pour un prévisionnel de 64 005 €.
Les principales recettes réalisées sont celles d'opérations patrimoniales d'un montant de 20 315.60 € et du FCTVA pour un montant de 2 225.91 €

BUDGET ANNEXE CCAS

Le budget annexe du CCAS retrace les dépenses et recettes du budget de comité communal d'action sociale. Pour l'année 2019 les principales dépenses concernent les cotisations URSSAF pour les membres bénévoles du comité ont été réalisées (162 €), aides et secours pour 461.20 €

Section de Fonctionnement :
Le montant des dépenses : 623.20 € (cotisations Urssaf)
Le montant des recettes : 160 € (vente de concessions au cimetière)

Fait à L'HONOR DE COS le 5 Mars 2020

Le Maire,

Michel LAMOLINAIRIE